



La Roquebrussanne

Délibération du Conseil Municipal N°2023/39

Portant information sur les décisions du Maire

DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 14
Représentés : 5
Votants : 19
Absent : 0

Date de la convocation :
19.09.2023

Date affichage :
28.09.2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros

Présents : Michel GROS, Claudine VIDAL, Pierre VENEL, Sabine FONTANILLE, Jean-Pierre GOUJON, Bryan JACQUIN, Sabah BAUDRAND, Chrystelle GAZZANO Stéphanie DEBOUW-SERRAULT Hugo NIEDERLAENDER, Michel GAGNEPAIN, Bernard BELORGEY, Jean-Mathieu CHIOTTI, Denis CAREL,

Procurations :

Ludovic ODRAT a donné procuration à Michel GROS

Nathalie WETTER a donné procuration à Bryan JACQUIN

Lionel BROUQUIER a donné procuration à Jean-Mathieu CHIOTTI

Marylène RICCI a donné procuration à Pierre VENEL

Magali ATLAN a donné procuration à Sabine FONTANILLE

Absent : 0

Secrétaire de séance : Claudine VIDAL

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020/014 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire pour la durée du mandat,

NUMERO	TITRE DE LA DECISION	OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA DECISION
2023/30 en date du 10/07/2023	Signature avenant 1 du MAPA 2022/04 Travaux de réfection des réseaux d'assainissement eaux usées et de transport d'eau potable, chemin des Aires et impasse de la Savonnières phase 2	Signature de l'avenant n°1 au marché à procédure adaptée 2022/04, travaux de réfection des réseaux d'assainissement eaux usées et de transport d'eau potable, chemin des Aires et impasse de la Savonnières phase 2 avec SPADA, 2354 quartier le Pin Neuf à LA LONDE-LES-MAURES (83 250), pour un montant de 6 283,50 € HT soit 7 540,20 € TTC, concernant des travaux imprévus, ce qui porte le total du marché à 84 925,67 € HT soit 101 910,80 € TTC. (A ouverture des tranchées) : <ul style="list-style-type: none"> • Découverte et casse de réseaux AEP/pluvial/HTA non référencés sur les DICT concessionnaires (SUEZ/ENEDIS), • Méconnaissance du principe de fonctionnement des branchements riverains par le concessionnaire, • Encombrement réseau du sous-sol dense et nécessitant des adaptations, • Mauvaise état des enrobés existants).
2023/31 en date du 25/07/2023	Portant demande de subvention auprès du Département au titre de 2023 pour la rénovation de voiries	Sollicitation du Département afin de financer le projet de rénovation de voiries communale selon le plan de financement suivant : Coût total de l'opération : 39 640,00 € HT Auto – financement : 7 928,00€ soit 20 % Département du Var : 31 712,00 € soit 80 %

	communales, annule et remplace la décision 2023/11		Envoyé en préfecture le 28/09/2023 Reçu en préfecture le 28/09/2023 Publié le ID : 083-218301083-20230925-2023_39-DE
2023/32 en date du 31/07/2023	Attribution du MAPA 2023/06, Fourniture et pose d'une structure modulaire - centre de loisirs	Attribution du marché à procédure adaptée 2023/06 'fourniture et pose d'une structure modulaire – centre de loisirs' à ALGECO, 39 boulevard de l'Europe – ZI Les Estroublans, 13742 Vitrolles CEDEX. Le montant du marché s'élève à 545 965,57 € hors taxes soit 655 158,69 € toutes taxes comprises suite à l'appel d'offre, aux cinq offres obtenues et le rapport d'analyse établi, conformément aux critères d'attribution à savoir : Critère n°1 – Valeur technique 60 %, Critère n°2 – Prix des prestations 40 %.	
2023/33 en date du 08/09/2023	Signature d'un contrat d'hébergement et de maintenance du site internet de la commune	Signature d'un contrat d'hébergement et de maintenance du site de la commune avec la Sarl Agence Digitale (123mairie.fr) domiciliée Immeuble les Cèdres au Cannet des Maures (83340). Le contrat est souscrit pour une durée d'un an renouvelable. Le montant de l'hébergement est de 200,00 € HT (soit 240 € TTC). Le montant de l'abonnement à la maintenance, support technique et certificat SSL est de 921,00 € HT (soit 1 105,20 € TTC).	

Le conseil prend acte.

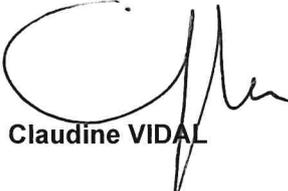
La ROQUEBRUSSANNE, le 26 septembre 2023.

Le Maire,


Michel GROS



La secrétaire de séance,


Claudine VIDAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Publiée le :

Reçu en préfecture le :